

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fatal Pate

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2014-0010

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0004308-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	10
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	13
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	13
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	16
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	16
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	16
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	18
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	18
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	19
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	19
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	19
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	19
5.2. Mesures de gestion des risques	21
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	21
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	22
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	22
6. Autres informations	22

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Fatal Pate

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PelGar International Limited
	Adresse	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Numéro de l'autorisation	BE2014-0010	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0004308-0000	
Date de l'autorisation	18/07/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	26/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
	hentschke + sawatzki CHEMISCHE FABRIK GMBH Leinestr. 17 24539 hentschke + sawatzki CHEMISCHE FABRIK GMBH Leinestr. 17 24539 Neumünster Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Bait (ready for use): paste

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p> <p>Peut nuire au fœtus.</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>Garder sous clef.</p>

Éliminer le contenu dans selon la réglementation régionale ou nationale en vigueur

Éliminer le récipient dans selon la réglementation régionale ou nationale en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-souris domestique-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	souris: 5 à 20 g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation: 5 à 20 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Faible infestation: 5 à 20 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres - 0 - 5 à 20 g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation: 5 à 20 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Faible infestation: 5 à 20 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. 10, 12 ou 15 g d'appât emballé individuellement dans un sachet de thé en papier comestible, conditionné dans: - Récipient extérieur en PE/PP (bacs ou seaux) - Carton extérieur revêtu PE ou sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton. - sachet en papier/PE/PE/AL, PP, PET/PE ou en PP laminé - vendu tel quel ou dans un carton extérieur Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg Appât en vrac emballé dans une barquette en fibres de bois, PVC, PS, PET/PE, PP or PE (10g, 15g, ou 20g,) avec un couvercle thermo soudé. Les barquettes sont emballées en multiples dans un carton extérieur. Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg, 11kg, 12kg,

13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette avec un couvercle thermo soudé en PP ou PE (10g, 15g, ou 20g,). Les barquettes sont emballées dans des stations d'appât inviolables en HDPE ou PP à usage unique ou multi-usage. Le tout emballé en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou dans une pochette en carton ou un sachet thermo soudé ou un sachet extérieur en PE ou PP thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg 20kg

1 ou 2 sachets de 10g emballés dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en poly thermosoudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

40g – 96, 120, 144

80g – 48, 60, 72, 96

1 sachet de 12g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en poly thermosoudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

24g – 144

48g – 72, 96, 120, 144

96g – 32, 48, 60, 72, 96

1 sachet de 15g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en poly thermosoudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

Pâte en vrac dans des conditionnements en PP ou PE pour application au couteau/spatule de décorateur.

Emballage extérieur: 3kg 4.0kg ou 5.0kg

Pâte en cartouche étiquetée en PE ou PP avec ou sans emballage extérieur en carton. Cartouches de 50g, 100g, 150g, 200g ou 300g.

Emballage extérieur: 3.6 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Rats: 10 à 60 g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 to 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres. Faible infestation – 10 to 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres - 0 -

10 à 60 g d'appât par postes d'appâtage

Forte infestation – 10 to 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres
Faible infestation – 10 to 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

10, 12 ou 15 g d'appât emballé individuellement dans un sachet de thé en papier comestible, conditionné dans:

- Récipient extérieur en PE/PP (bacs ou seaux)
- Carton extérieur revêtu PE ou sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton.
- sachet en papier/PE/PE/AL, PP, PET/PE ou en PP laminé - vendu tel quel ou dans un carton extérieur

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette en fibres de bois, PVC, PS, PET/PE, PP or PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g.) avec un couvercle thermo soudé. Les barquettes sont emballées en multiples dans un carton extérieur.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette avec un couvercle thermo soudé en PP ou PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g.). Les barquettes sont emballées dans des stations d'appât inviolables en HDPE ou PP à usage unique ou multi-usage. Le tout emballé en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou dans une pochette en carton ou un sachet thermo soudé ou un sachet extérieur en PE ou PP thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg 20kg

1, 2 ou 3 sachets de 15 fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144
45g – 72, 96, 120
60g – 60, 72, 96
90g – 32, 48, 60, 72
120g – 32, 48, 60, 72
180g – 24, 32, 48

1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de 10g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144
40g – 96, 120, 144
50g – 60, 72, 96, 120, 144
60g – 60, 72, 96, 120
80g – 48, 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72, 96
100g – 32, 48, 60, 72, 96
120g – 32, 48, 60, 72
150g – 24, 32, 48, 60, 72
160g – 24, 32, 48, 60, 72
200g – 16, 24, 32, 48, 60

Pâte en vrac dans des conditionnements en PP ou PE pour application au couteau/spatule de décorateur.
Emballage extérieur: 3kg 4kg ou 5kg

Pâte en cartouche étiquetée en PE ou PP avec ou sans emballage extérieur en carton.
Cartouches de 50g, 100g, 150g, 200g ou 300g.
Emballage extérieur: 3.6 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiques-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-souris domestiques-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Souris: 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 5 to 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres. Faible infestation – 5 to 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: 10 to 60 g par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres - 0 - Souris: 5 to 20 g d'appât par postes d'appâtage Forte infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres Faible infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Rats: 10 to 60 g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. 10, 12 ou 15 g d'appât emballé individuellement dans un sachet de thé en papier comestible, conditionné dans: - Récipient extérieur en PE/PP (bacs ou seaux) - Carton extérieur revêtu PE ou sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton. - sachet en papier/PE/PE/AL, PP, PET/PE ou en PP laminé - vendu tel quel ou dans un carton extérieur Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette en fibres de bois, PVC, PS, PET/PE, PP or PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g,) avec un couvercle thermo soudé. Les barquettes sont emballées en multiples dans un carton extérieur.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette avec un couvercle thermo soudé en PP ou PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g,). Les barquettes sont emballées dans des stations d'appât inviolables en HDPE ou PP à usage unique ou multi-usage. Le tout emballé en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou dans une pochette en carton ou un sachet thermo soudé ou un sachet extérieur en PE ou PP thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg 20kg

1 ou 2 sachets de 10g emballés dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

40g – 96, 120, 144

80g – 48, 60, 72, 96

1 sachet de 12g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

24g – 144

48g – 72, 96, 120, 144

96g – 32, 48, 60, 72, 96

1 sachet de 15g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

1, 2 ou 3 sachets de 15g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72

120g – 32, 48, 60, 72

180g – 24, 32, 48

1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de 10g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

40g – 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

80g - 48, 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72, 96

120g – 32, 48, 60, 72

150g – 24, 32, 48, 60, 72

160g – 24, 32, 48, 60, 72
200g – 16, 24, 32, 48, 60

Pâte en vrac dans des conditionnements en PP ou PE pour application au couteau/spatule de décorateur.
Emballage extérieur: 3kg, 4.kg ou 5kg

Pâte en cartouche étiquetée en PE ou PP avec ou sans emballage extérieur en carton.
Cartouches de 50g, 100g, 150g, 200g ou 300g.
Emballage extérieur: 3.6 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-souris domestique-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Souris: 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres. Faible infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: 10 to 60 g par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres. - 0 - Souris: 5 à 20 g d'appât par postes d'appâtage Forte infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres Faible infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Rats: 10 to 60 g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres Appâtage pulsé Souris: 5 à 20 g d'appât par postes d'appâtage Forte infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres Faible infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Rats: 10 to 60 g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. 10, 12 ou 15 g d'appât emballé individuellement dans un sachet de thé en papier comestible, conditionné dans: - Récipient extérieur en PE/PP (bacs ou seaux) - Carton extérieur revêtu PE ou sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton. - sachet en papier/PE/PE/AL, PP, PET/PE ou en PP laminé - vendu tel quel ou dans un carton extérieur Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg,

13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette en fibres de bois, PVC, PS, PET/PE, PP or PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g.) avec un couvercle thermo soudé. Les barquettes sont emballées en multiples dans un carton extérieur.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette avec un couvercle thermo soudé en PP ou PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g.). Les barquettes sont emballées dans des stations d'appât inviolables en HDPE ou PP à usage unique ou multi-usage. Le tout emballé en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou dans une pochette en carton ou un sachet thermo soudé ou un sachet extérieur en PE ou PP thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg 20kg

1 ou 2 sachets de 10g emballés dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

40g – 96, 120, 144

80g – 48, 60, 72, 96

1 sachet de 12g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

24g – 144

48g – 72, 96, 120, 144

96g – 32, 48, 60, 72, 96

1 sachet de 15g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

1, 2 ou 3 sachets de 15g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72

120g – 32, 48, 60, 72

180g – 24, 32, 48

1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de 10g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

40g – 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

80g - 48, 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72, 96

120g – 32, 48, 60, 72

150g – 24, 32, 48, 60, 72
160g – 24, 32, 48, 60, 72
200g – 16, 24, 32, 48, 60

Pâte en vrac dans des conditionnements en PP ou PE pour application au couteau/spatule de décorateur.
Emballage extérieur: 3kg 4.0kg ou 5.0kg

Pâte en cartouche étiquetée en PE ou PP avec ou sans emballage extérieur en carton.
Cartouches de 50g, 100g, 150g, 200g ou 300g.
Emballage extérieur: 3.6 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
[Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris et/ou rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-souris domestique-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts et protégés et en application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	Souris: 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres. Faible infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: 10 to 60 g par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres. - 0 - Souris: 5 à 20 g d'appât par postes d'appâtage Forte infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres Faible infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Rats: 10 to 60 g of bait per bait station. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres Dans les terriers: 10 to 60 g d'appât par terrier. Appâtage pulsé Souris: 5 à 20 g d'appât par postes d'appâtage Forte infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 2 mètres Faible infestation – 5 à 20g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Rats: 10 to 60 g d'appât par postes d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 5 mètres Faible infestation – 10 à 60g d'appât par postes d'appâtage tous les 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg.

10, 12 ou 15 g d'appât emballé individuellement dans un sachet de thé en papier comestible, conditionné dans:

- Récipient extérieur en PE/PP (bacs ou seaux)

- Carton extérieur revêtu PE ou sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton.

- sachet en papier/PE/PE/AL, PP, PET/PE ou en PP laminé - vendu tel quel ou dans un carton extérieur

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette en fibres de bois, PVC, PS, PET/PE, PP or PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g,) avec un couvercle thermo soudé. Les barquettes sont emballées en multiples dans un carton extérieur.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appât en vrac emballé dans une barquette avec un couvercle thermo soudé en PP ou PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g,). Les barquettes sont emballées dans des stations d'appât inviolables en HDPE ou PP à usage unique ou multi-usage. Le tout emballé en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou dans une pochette en carton ou un sachet thermo soudé ou un sachet extérieur en PE ou PP thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg 20kg

1 ou 2 sachets de 10g emballés dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

40g – 96, 120, 144

80g – 48, 60, 72, 96

1 sachet de 12g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

24g – 144

48g – 72, 96, 120, 144

96g – 32, 48, 60, 72, 96

1 sachet de 15g emballé dans une station d'appâtage souris en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à souris à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

1, 2 ou 3 sachets de 15g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72

120g – 32, 48, 60, 72

180g – 24, 32, 48

1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de 10g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

Pâte en vrac dans des conditionnements en PP ou PE pour application au couteau/spatule de décorateur.
Emballage extérieur: 3kg, 4kg ou 5kg

Pâte en cartouche étiquetée en PE ou PP avec ou sans emballage extérieur en carton.
Cartouches de 50g, 100g, 150g, 200g ou 300g.
Emballage extérieur: 3.6 kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque les points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées– égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Rat brun-Juveniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Other Egouts
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées.
Taux et fréquences d'application	Dans les égouts, placer 200 g à 300 g d'appât tous les 30-50m (jamais plus que 300g par regard). - 0 - Dans les égouts, placer 200 g à 300 g d'appât tous les 30-50m (jamais plus que 300g par regard).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg. 10, 12 ou 15 g d'appât emballé individuellement dans un sachet de thé en papier comestible, conditionné dans: - Récipient extérieur en PE/PP (bacs ou seaux) - Carton extérieur revêtu PE ou sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton. - sachet en papier/PE/PE/AL, PP, PET/PE ou en PP laminé - vendu tel quel ou dans un carton extérieur Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg Appât en vrac emballé dans une barquette en fibres de bois, PVC, PS, PET/PE, PP or PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g.) avec un couvercle thermo soudé. Les barquettes sont emballées en multiples dans un carton extérieur. Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg Appât en vrac emballé dans une barquette avec un couvercle thermo soudé en PP ou PE (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g ou 60g.). Les barquettes sont emballées dans des stations d'appât inviolables en HDPE ou PP à usage unique ou multi-usage. Le tout emballé en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou dans une pochette en carton ou un sachet thermo soudé ou un sachet extérieur en PE ou PP thermo soudé avec un surcarton. Emballage extérieur: 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg 20kg

1, 2 ou 3 sachets de 15 fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

45g – 72, 96, 120

60g – 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72

120g – 32, 48, 60, 72

180g – 24, 32, 48

1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de 10g fixés sur une tige métallique dans une station d'appâtage rat en HDPE ou PP à usage unique ou à usage multiple de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermo soudé ou un emballage extérieur en poly thermo soudé avec un surcarton.

Emballage extérieur:

Plusieurs boîtes à rat à l'intérieur d'un emballage:

30g – 120, 144

40g – 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 60, 72, 96, 120

80g - 48, 60, 72, 96

90g – 48, 60, 72, 96

120g – 32, 48, 60, 72

150g – 24, 32, 48, 60, 72

160g – 24, 32, 48, 60, 72

200g – 16, 24, 32, 48, 60

Pâte en vrac dans des conditionnements en PP ou PE pour application au couteau/spatule de décorateur.

Emballage extérieur: 3kg, 4kg ou 5kg

Pâte en cartouche étiquetée en PE ou PP avec ou sans emballage extérieur en carton. Cartouches de 50g, 100g, 150g, 200g ou 300g.

Emballage extérieur: 3.6 kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.

- N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque les points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Consignes d'utilisation - Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Mode d'emploi «spécifique à l'appât»:

Appât en sachets: N'e pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Pâte:

- a) [Selon le cas] Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher le seau.
- b) [Selon le cas] Précisez comment nettoyer l'équipement (par exemple, la spatule) et éviter tout contact avec les résidus d'appât.

Consignes d'utilisation - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). En dehors de cela, ne pas nettoyer l'aire infestée: cela perturbe la population des rongeurs et rends l'acceptance de l'appâtage plus compliquée.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- La fréquence des visites dans la zone traitée devrait être laissée à la discrétion de l'opérateur, à la lumière de l'enquête menée au début du traitement. Cette fréquence devrait être conforme aux recommandations formulées dans le code de bonnes pratiques pertinent.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Mode d'emploi «spécifique à l'appât»:

Appât en sachets: N'e pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Pâte:

a) [Selon le cas] Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher le seuil.

b) [Selon le cas] Précisez comment nettoyer l'équipement (par exemple, la spatule) et éviter tout contact avec les résidus d'appât.

Appâtage pulsé: Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum.

Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs.

- [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

Points d'appâtage couverts et protégés: [Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles]

- [Le cas échéant] Observez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Appâtage dans le terrier: Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.

- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

5.2. Mesures de gestion des risques

Mesures de gestion des risques – Professionnels

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. •

Mesures de gestion des risques – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation, conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

- Appâtage dans le terrier: dans la mesure du possible, avant le traitement, informer les personnes présentes sur la campagne de lutte contre les rongeurs [conformément au code de bonnes pratiques applicable, le cas échéant].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter le centre antipoison ».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

Le port des gants est conseillé

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois.
- garder dans l'emballage d'origine.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.